

## **Cour internationale de Justice Climatique**

**Jugement** : Actions contre les responsables des bombes climatiques

**Auteur** : Avocate représentant les Etats Unis pour la partie des accusés

Votre Honneur, membres du jury, représentants des États plaignants,  
Nous sommes ici aujourd'hui pour examiner des accusations graves, celles qui affirment que les États-Unis seraient responsables de crimes contre l'humanité en raison de leurs émissions de carbone passées et présentes. Nous comprenons l'importance de cette affaire, mais il est essentiel de se baser sur des faits, pas sur des émotions. Permettez-moi de démontrer que les États-Unis ne sont pas coupables de ces crimes présumés.

Depuis le début du 20e siècle, les États-Unis, comme d'autres nations industrialisées, ont contribué au progrès mondial grâce à une économie prospère. Les innovations et avancées technologiques ont été en partie soutenues par l'énergie fossile. Bien que cela ait engendré des émissions de carbone, il est crucial de rappeler que ces énergies ont également favorisé la croissance d'autres pays, y compris certains des plaignants.

Les États-Unis ne sont pas seuls responsables de la crise climatique. En réalité, le développement économique mondial repose sur une interdépendance, et les accusations visant exclusivement les États-Unis négligent cette réalité. Il est injuste d'ignorer les efforts américains pour corriger le cap. Dès 2020, nous avons renforcé notre engagement envers l'Accord de Paris et, en 2025, nous avons réduit nos émissions de 60 % par rapport aux niveaux de 2005. Nous sommes devenus le numéro un mondial en matière d'infrastructures pour les énergies renouvelables, notamment solaires, éoliennes et hydroélectriques.

Les plaignants parlent de « crime contre l'humanité » à cause des émissions de carbone. Cependant, il est impératif de rappeler que la crise climatique est le résultat d'émissions globales sur plusieurs décennies. Tous les pays industrialisés, y compris ceux qui critiquent aujourd'hui les États-Unis, ont contribué à ce problème. La solution nécessite une coopération mondiale. Les États-Unis sont prêts à travailler avec la communauté internationale pour trouver des solutions durables. Le principe de la justice climatique repose sur une responsabilité commune, mais différenciée. Les États-Unis ont pris des mesures concrètes, en fournissant des fonds pour aider les pays vulnérables et en transférant des technologies vertes aux nations en développement. Malgré cela, nous avons choisi de nous concentrer sur notre politique interne pour défendre les intérêts de nos citoyens, sans négliger notre coopération internationale.

Votre Honneur, nous demandons à cette cour de rejeter ces accusations infondées. C'est par la collaboration, et non par la condamnation, que nous pourrions sauver notre planète. Les États-Unis continueront à jouer leur rôle dans cette mission commune.

Je vous remercie.